

Compte-rendu #33 - Séance du 28 février 2023

Commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles

1. Question du député Martin Casier (PS) :

« Quelles avancées pour l'open science ? »

Le député signale ne pas observer de grandes avancées concernant **l'open science**, sujet à propos duquel il interroge régulièrement la ministre depuis le début de la législature. **En mars 2022, la ministre annonçait que ses équipes étudiaient les recommandations d'un groupe de travail sur cette thématique : qu'en est-il ? Quelles sont ces recommandations ?** Quelles actions concrètes le Gouvernement prévoit-il de mener ?

Réponse de Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles :

« Permettez-moi de ne pas partager votre point de vue sur les avancées en matière d'open science: depuis le début de mon mandat, de nombreux projets ont pu voir le jour.

En 2021-2022 – période couverte par la première feuille de route de la science ouverte en Fédération Wallonie-Bruxelles –, la Fédération a financé des projets destinés à soutenir les projets de science ouverte aussi bien dans les universités et les hautes écoles que dans les écoles supérieures des arts (ESA).

Parmi les réalisations concrètes de cette période, l'on peut citer de façon non exhaustive: le **soutien au développement et à l'opérationnalisation de la plateforme LUCK**, une archive numérique en accès libre dans les hautes écoles ; le soutien au **développement d'un réseau d'ambassadeurs de la donnée ouverte** dans les universités, c'est-à-dire des chercheurs qui peuvent jouer un rôle de modèle dans leur discipline respective et inciter leurs pairs à partager et ouvrir les données sous-jacentes aux recherches scientifiques ; la **formation à la gestion des données scientifiques** dans les universités; la réalisation d'un **portail capable de moissonner les métadonnées des différentes universités par le biais de leur dépôt de données institutionnelles** .

La nouvelle mouture de la feuille de route pour 2023-2024 est en cours de validation par les différentes parties prenantes qui ont contribué à son élaboration. Un accent particulier est mis



sur les spécificités du libre accès à la recherche en art ; les liens entre science ouverte et ressources éducatives libres y sont explicités.

Au cours de cette année 2023, deux projets ont d'ores et déjà été financés. Nous avons soutenu l'**événement de mise en réseau des éditeurs de revue scientifique en open access** en Fédération Wallonie-Bruxelles, le jeudi 2 février. L'idée est ici de défragmenter le paysage de la revue scientifique dans notre Fédération et de stimuler, dans le chef des éditeurs et rédacteurs en chef, des approches collectives de la science ouverte.

Un autre projet d'envergure en cours est le **projet AcOBE financé par la Fédération Wallonie-Bruxelles à hauteur de 148.460 euros** : il s'agit ici de développer une plateforme pilote pour l'édition de livres scientifiques en open access dans notre Fédération. Le projet bénéficiera à toutes les universités francophones et, de manière innovante, il associe les presses universitaires et les bibliothèques académiques.

Dans le cas des revues et des livres, il s'agit, conformément à la feuille de route, de soutenir pour tous l'ouverture des connaissances produites par nos chercheurs, mais également de **soutenir la "bibliodiversité"**, c'est-à-dire la diversité des produits de la recherche et des types de publications qui en résultent.

Quant aux recommandations proposées dans le cadre du suivi du décret "Open Access", la notion de "liste bibliographique" à prendre en considération pour l'élaboration des articles scientifiques publiés par les chercheurs a été précisée. Cette précision a été communiquée aux parties prenantes concernées et elle a permis de lever l'ambiguïté qui prévalait parfois en la matière.

Une autre recommandation du groupe de travail visait la **création d'un comité d'accompagnement chargé du suivi et de l'évaluation des effets du décret**. Ce comité devra permettre de s'assurer que l'évaluation des effets du décret tient compte des besoins des principaux acteurs – le monde politique, mais aussi les bénéficiaires finaux des politiques de science ouverte en Fédération et les acteurs de leur mise en œuvre –, de l'agenda politique, ainsi que du contexte belge et international. Les membres du comité mèneront une réflexion sur les orientations à prendre et sur les développements futurs à prévoir dans un contexte en constante évolution. »

Réponse du député :

Le député reconnaît ne pas avoir « pris en considération toutes les avancées » et remercie la ministre de les avoir rappelées. Il estime toutefois qu'il s'agit trop souvent de projets pilotes et que « le projet manque encore de l'échelle nécessaire ».



2. Questions jointes de la députée Hélène Ryckmans (Ecolo) et des députés Martin Casier (PS) et Michel de Lamotte (Les Engagés) :

[« Rapport d'évaluation intermédiaire du Plan "Droits des femmes" dans le spectre des compétences de la ministre »](#)

[« Vers plus d'égalité de genre dans la recherche »](#)

[« Questions de genre dans le supérieur et sensibilisation aux études scientifiques »](#)

Dans le **rapport d'évaluation intermédiaire du Plan "Droits des femmes"**, il apparaît que plus de **20% des informations concernant les mesures liées aux compétences de la ministre sont manquantes. Comment expliquer cela ?** Quelle est par ailleurs l'analyse de la ministre sur l'avancement des projets présentés dans ce rapport ? Il apparaît également que les avancées sont plus importantes pour les projets relevant des thématiques des violences et du sport que pour l'enseignement supérieur et la recherche. **Qu'est-il prévu pour implémenter les mesures liées à ces thématiques ?**

Dans un récent avis du Comité Femmes et Sciences (CF&S) sur la présence des femmes dans la recherche, différentes recommandations ont été formulées. « Premièrement, il faut augmenter la présence des femmes aux différentes étapes de la carrière académique grâce à une **mesure cascade**, à l'instar de ce qui est a été instauré par l'Université libre de Bruxelles (ULB). À ce sujet, le CF&S recommande l'**adoption d'un cadre légal pour mener des actions positives non contraignantes dans les universités**. Deuxièmement, il faut lutter contre toute forme de **harcèlement dans le milieu de la recherche**. À ce sujet, le CF&S préconise l'expérience québécoise de la prise de conscience collective, qui comprend notamment un **volet de formation obligatoire**, ainsi que la création d'un bureau d'aide unique. [...] Troisièmement, il faut introduire un **critère d'équilibre de genre dans l'une des sources de financement de la recherche** au sein des universités et des hautes écoles. Cette disposition motiverait les établissements à prendre des mesures favorisant cet équilibre. » **Quelle suite la ministre donnera-t-elle à ces indispensables recommandations ?** La faisabilité de l'implémentation d'une mesure de type "cascade" a-t-elle été analysée ? Quelle est l'avis de la ministre sur le caractère obligatoire d'une formation en matière de lutte contre le harcèlement ?

La **Journée internationale des femmes et filles de science** (11 février) est l'occasion de rappeler que la participation de celles-ci aux communautés scientifiques et technologiques est essentielle. Or, leur présence y reste très faible. Nous pouvons néanmoins nous réjouir de voir récemment Nathalie Delzenne, professeure de biochimie, métabolisme et nutrition (UCLouvain), figurer parmi les dix femmes scientifiques les plus réputées en Belgique, selon le classement établi par le portail Research.com. **Quelles sont les dernières avancées de la ministre et du gouvernement concernant les questions de genre dans les filières STEAM ?**

Réponse de Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles :

« Madame la Députée, Messieurs les Députés, **les six universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont toutes établi et publié un plan d'égalité de genre (Gender Equality Plan) au cours de l'année académique 2021-2022. Ces plans décrivent les actions en cours depuis déjà de nombreuses années**, comme la nomination de personnes de contact genre ou, dans un autre

Ce compte-rendu se veut uniquement le relai et la synthèse des échanges entre les parlementaires et les membres du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'Observatoire de la Recherche et des Carrières Scientifiques ne prend en aucun cas position sur les éléments présentés dans ces discussions.



registre, l'instauration d'une politique de recrutement ouvert, transparent et basé sur le mérite des chercheurs (*Open Transparent Merit-based Recruitment*) (OTM-R), notamment sous l'impulsion de l'initiative Euraxess.

Le Fonds de la recherche scientifique (FNRS), comme les universités, prête une attention toute particulière aux inégalités de genre en s'engageant dans différentes initiatives : rapport institutionnel sur l'état de l'égalité de genre ; participation à des projets à l'échelon européen tels que GENDER-NET Plus, AcademiaNet et, prochainement, GENDERACTIONplus et, dernièrement ; élaboration d'un plan d'égalité de genre pluriannuel. Par ailleurs, sur le plan réglementaire, un certain nombre de dispositions ont été prises pour que les femmes bénéficient des mêmes chances que les hommes dans l'évaluation de leur carrière scientifique et dans les opportunités de financement de leurs projets.

En matière de sensibilisation, je citerai notamment la **semaine de sensibilisation aux STEAM** organisée à mon initiative et destinée **aux élèves de première année de l'enseignement secondaire, avec une attention particulière aux filles**. Elle s'est tenue tout récemment, du 6 au 10 février 2023, et **a rencontré un réel succès**. [...]

J'ai effectivement eu connaissance du classement publié par le portail www.research.com et trop peu de femmes y figurent. Mais je suis optimiste et convaincue que toutes les mesures menées porteront leurs fruits à terme. [...]

Concernant l'adoption d'un cadre légal pour instaurer des actions positives non contraignantes pour les universités, comme la **cascade, il s'agit de mesures spécifiques du décret du 12 décembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination**. Elles sont destinées à compenser les désavantages liés à l'un des critères protégés en vue de garantir une pleine égalité dans la pratique.

La Communauté française peut maintenir ou adopter des actions positives moyennant le respect des conditions suivantes. Premièrement, il doit exister une inégalité manifeste. Deuxièmement, la disparition de cette inégalité doit être désignée comme un but à promouvoir. Troisièmement, la mesure d'actions positives doit être temporaire, étant de nature à disparaître dès que le but visé est atteint. Quatrièmement, la mesure d'actions positives ne doit pas restreindre inutilement les droits d'autrui. Pour les actions positives prises en matière de relation d'emploi, **il appartient au gouvernement de déterminer, dans le respect de ces conditions, les hypothèses et les conditions dans lesquelles une mesure d'action positive peut être mise en œuvre. Aussi, je vous invite à poser cette question au ministre Daerden**, compétent pour l'application du décret du 12 décembre 2008 et également représenté au CF&S. Je le sais particulièrement attentif aux droits des femmes.

Concernant la **recommandation d'adapter la clé relative aux actions de recherche concertées (ARC)**, un groupe de travail du Conseil des recteurs des universités francophones (CRef) estime que la mesure proposée d'attribuer 2% du budget consacré annuellement actuellement aux ARC aura un **impact avant tout symbolique**. De plus, l'adoption par la Flandre d'une mesure similaire il y a dix ans n'a en rien modifié l'évolution de l'équilibre des genres dans les universités néerlandophones par rapport à celles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le groupe de travail du CRef recommande donc de prendre des mesures dont il est avéré qu'elles peuvent avoir un impact réel sur les déséquilibres de genre observés dans les universités et cite, à titre d'exemple, des interventions visant à faire prendre conscience aux membres de commissions de sélection ou de promotion de biais implicites, à inciter les institutions à ce que les instances décisionnelles pour les processus d'évaluation, de promotion et de sélection des académiques comprennent une proportion de femmes au minimum équivalente à leur représentation dans la communauté académique des disciplines

Ce compte-rendu se veut uniquement le relai et la synthèse des échanges entre les parlementaires et les membres du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'Observatoire de la Recherche et des Carrières Scientifiques ne prend en aucun cas position sur les éléments présentés dans ces discussions.



concernées, ou encore à garantir l'équilibre de genre parmi les personnalités académiques invitées lors d'événements, conférences et panels. **Ce groupe de travail s'inscrit en outre contre l'idée que le critère d'excellence désavantage les femmes.** Il ne serait selon lui pas souhaitable d'instaurer un système qui laisse planer le doute sur le fait qu'une personne doive sa promotion à l'intérêt financier de l'institution plutôt qu'à ses mérites scientifiques.

En matière de **lutte contre les violences et le harcèlement**, Monsieur Casier, je vous rejoins complètement pour ce qui est de la formation. Cela fait d'ailleurs partie intégrante de la **circulaire du 13 septembre 2021** relative à la prévention et à la lutte contre le harcèlement et les violences sexuelles au sein des établissements d'enseignement supérieur et de promotion sociale. Cette circulaire **rappelle aux établissements leur mission en la matière, dont la nécessité de former les enseignants et les membres du personnel.** L'évaluation de la mise en œuvre de cette circulaire fait partie de l'étude en cours au sein des établissements. [...] »

3. Question du député John Beugnies (PTB) :

[« Lancement de l'étude contre le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur »](#)

La ministre a lancé ce 15 février une **étude sur le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur, à destination des étudiantes, étudiants et membres du personnel** des établissements. Sachant que le problème est déjà connu et que des mesures efficaces existent (sensibilisation, outils de contrôle, procédures claires, mécanismes de sanction...), **quel est le cadre et les objectifs précis de cette enquête ?** Quand les résultats seront-ils disponibles ? **Pourquoi des mesures ne sont-elles pas prises dès maintenant sur les campus ?**

Réponse de Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles :

« **S'inscrivant dans la lignée des mesures déjà prises** pour faire des campus des endroits sûrs pour toutes et tous, **l'enquête BEHAVES** (Bien-Être HARcèlement et Violences en Enseignement Supérieur) fait partie de l'étude entamée au mois de décembre dernier. Elle a **pour objectif de mesurer et mieux comprendre les phénomènes de harcèlement, de violence et de discrimination dans les institutions d'enseignement supérieur de plein exercice, ainsi que d'évaluer les mesures actuellement en place pour prévenir et traiter ces phénomènes.**

Dans le cadre d'un marché public, l'étude a été confiée à l'équipe de l'unité de recherche ARCh (adaptation, résilience et changement) emmenée par la professeure Fabienne Glowacz de l'Université de Liège. **Ses résultats sont attendus pour la fin de l'année.** Monsieur le Député, j'attire votre attention sur le fait qu'**il n'existe à ce jour aucune étude scientifique sur la question en Fédération Wallonie-Bruxelles. L'étude dont nous parlons constitue donc une première**, en accord avec la résolution de notre Parlement du 13 octobre 2021 visant à prévenir et lutter contre le harcèlement des étudiantes et des étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Comme l'a précisé la professeure Glowacz, cette enquête est d'une **importance majeure pour l'orientation des politiques préventives à mener dans l'enseignement supérieur** en

Ce compte-rendu se veut uniquement le relai et la synthèse des échanges entre les parlementaires et les membres du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'Observatoire de la Recherche et des Carrières Scientifiques ne prend en aucun cas position sur les éléments présentés dans ces discussions.



Belgique francophone. Pour appréhender de façon approfondie la complexité des phénomènes de harcèlement, de violence et de discrimination, l'étude BEHAVES comporte plusieurs étapes de recherches basées sur des méthodologies quantitatives et qualitatives : enquêtes en ligne, groupes de discussion avec les étudiantes et étudiants, étude Delphi avec les acteurs clés, etc. Tout cela se fera dans une dynamique participative et collaborative permettant à chacun de s'exprimer et de participer. En outre, **l'étude permettra d'objectiver l'efficacité des mesures déjà mises en œuvre et d'analyser si d'autres sont nécessaires pour que tout le monde se sente en sécurité dans les établissements et sur le campus.**

Source au Parlement de la FWB : <https://archive.pfwb.be/1000000020d4084>



www.observatoire.frs-fnrs.be



www.facebook.com/observatoireFNRS



<https://twitter.com/ObsFNRS>

Ce compte-rendu se veut uniquement le relai et la synthèse des échanges entre les parlementaires et les membres du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'Observatoire de la Recherche et des Carrières Scientifiques ne prend en aucun cas position sur les éléments présentés dans ces discussions.